

UN PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION... ET POUR LA SOCIÉTÉ !

SUD éducation déplore que plus d'un an après le début de la crise sanitaire, le ministère de l'Éducation nationale ne semble capable que d'une gestion à courte vue. Depuis un an, le ministre Blanquer se pavane dans les médias pour annoncer des bouleversements du calendrier scolaire. Il faut, du jour au lendemain, réorganiser l'école pour répondre aux annonces d'un ministre peu soucieux des conditions de travail des personnels et qui pense judicieux de procéder par annonces médiatiques soudaines au lieu d'écouter les organisations syndicales.

SUD éducation revendique depuis le printemps un plan d'urgence pour l'éducation, à même de garantir les meilleures conditions de travail possibles pour les personnels, dans des conditions sanitaires acceptables. Ce plan doit notamment comprendre des recrutements massifs de personnels, la titularisation de l'ensemble des non-titulaires sans condition de concours ni de nationalité, et un plan d'investissement massif dans la construction et la rénovation du bâti scolaire permettant d'accueillir les élèves avec davantage d'espaces. SUD éducation estime également nécessaire un aménagement des programmes scolaires lors de l'année 2021-2022 : l'année écoulée, passablement perturbée à tous les niveaux d'enseignement, a rendu impossible d'achever une progression déjà trop lourde en temps ordinaire.

Mais il faut dire que le ministre Blanquer est à bonne école ! Face à la pandémie, le gouvernement français a fait le choix délibéré de faire vivre, en toute irresponsabilité, la population avec l'épidémie, sans mettre toutes les mesures de protection à sa disposition : manque de masques, de lits de réanimation, de matériel, de personnel ; une stratégie du « dépister tracer isoler » désordonnée ; un calendrier de vaccination lent parce que adapté aux profits des actionnaires des grands groupes pharmaceutiques s'arrogeant l'exclusivité de la fabrication pour garantir leurs profits, en faisant jouer les prix par l'offre et la demande alors que des vies sont en jeu, et alors que la recherche a bénéficié de milliards de fonds publics.

Depuis octobre, plusieurs dizaines de pays, dont l'Inde et l'Afrique du Sud, demandent à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) la levée des droits de propriété intellectuelle sur les vaccins et traitements anti-covid, rejoints par plus de 500 parlementaires, plus d'une centaine d'organisations, l'Union Africaine et l'OMS, afin que puisse être mise en place une fabrication massive de vaccins et de traitements sur toute la planète pour faire face à la pandémie. L'action de la bande à Macron et de ses amis ? La France et l'Union Européenne ont voté contre. Alors même qu'aucun débat parlementaire n'a eu lieu sur cette question, le gouvernement soutient la production massive de vaccins par les entreprises pharmaceutiques dédiées – pour le plus grand profit des actionnaires, le marché étant évidemment gigantesque –, prétextant que les pays pauvres n'auraient pas l'ossature industrielle pour produire ces vaccins.

Les droits fondamentaux des Populations, les biens communs de l'Humanité ne peuvent être pris en otage par une poignée d'individus qui ne se soucient que de dividendes et de profits à générer. Il est plus qu'urgent, par nos mobilisations, d'en finir avec ce régime politique et économique capitaliste mortifère.

CONSTRUISSONS NOS SOLIDARITÉS !



Union syndicale
SUD
éducation
Lorraine
Solidaires

Info

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 44 – Juillet 2021

ISSN : 2104-1547 – CPPAP : 1021 S 08325

Dir. de la publ. : Roberto Toscano

Editeur : SUD Éducation Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy
Imprimé par SUD Éducation Lorraine
Périodicité trimestrielle

SOMMAIRE

- p.1 : Édito
p.2 : De la précarité dans l'EN ? + BAC Blanquer-e
p.3 : Le pouvoir nous réprime + Non au SNU
p.4 : L'administration veut interdire le masque arc-en-ciel

PERMANENCES SYNDICALES

Lundi et Vendredi de 14h à 17h
4 rue de Phalsbourg - Nancy
Téléphone : 03 83 35 01 48

**BIENTÔT : Vendredi de 14h à 17h
au local de SUD rail
2 rue Chatillon - Metz**

SUD Éducation Lorraine :
sudeducclor@gmail.com

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation section Pays Haut :
sudeducclor.payshaut@protonmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : www.sudeducation.org

Au fait : SUD éducation syndique les personnels de la maternelle à l'université et si tu souhaites recevoir des publications et infos régulières, envoie un mail à sudeducclor@gmail.com

DE LA PRECARITE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ? VRAIMENT ?

Ces derniers mois, dans l'Éducation nationale, des collectifs de personnels se sont organisés, pour exprimer leur ras-le-bol, mettre au jour leurs conditions de travail et porter leurs revendications au sein de luttes locales et globales : grève des Assistant-e-s d'éducation (AED) et des vies scolaires le 1^{er} décembre, fin janvier et en mai dernier ; grève des Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap (AESH) le 8 avril et le 3 juin. Ces mobilisations ont été soutenues et relayées par SUD éducation et les syndicats de lutte.

Le point commun de ces collègues (auxquel-le-s on peut rajouter les enseignant-e-s et admins contractuel-le-s) ? Faire partie de ce qu'on nomme souvent les « Précaires de l'Éducation nationale ». Dans les collectifs, en interne à SUD éducation ou lors de stages syndicaux d'AESH et d'AED, ce terme est régulièrement débattu, discuté, contesté, approuvé... Il mérite donc bien qu'on s'y arrête quelques instants pour faire le point sur ce qu'on entend par là.

Le premier élément auquel on pense quand on parle de précarité, c'est le salaire, trop faible pour vivre décemment. Et le constat est sans équivoque : 760 € en moyenne par mois (pour 24h hebdo) pour un-e AESH, 15 à 30 € par jour pour un-e AED.

Mais la précarité de ces personnels ne tient pas qu'à ça : pour nous et pour les collègues en lutte c'est un mépris quotidien à tous les niveaux.

Être précaire dans l'Éducation nationale, c'est voir ses compétences professionnelles niées ou dévalorisées. Elles ne sont presque jamais prises en compte dans les attributions d'élèves, de poste. Les entretiens professionnels ne sont que rarement menés dans le cadre et les délais légaux, et quand ils le sont, les collègues sont infantilisé-e-s, menacé-e-s, rappelé-e-s à leur statut précaire.

Être précaire dans l'Éducation nationale, c'est se voir viré-e-s en fin d'année ou déplacé-e-s entre écoles/établissements simplement parce que l'on a questionné un ordre ou réclamé la justification légale d'une demande administrative.

Être précaire dans l'Éducation nationale, c'est n'avoir aucune perspective sur le moyen ou le long terme. Pour un-e AED ? 6 ans et au revoir. Pour un-e AESH ? 6 ans de CDD incertain puis un CDI dépourvu d'évolution, de choix d'affectation. Les contractuel-le-s enchaînent les postes et apprennent qu'ils/elles s'arrêtent quelques jours avant les vacances d'été, histoire de ne pas avoir à les payer sur ces congés.

Être précaire dans l'Éducation nationale, c'est ne faire partie des équipes que sur le papier ou dans les discours du Recteur/du Ministre, et dans les faits être régulièrement « oublié-e-s » dans les invitations aux réunions, les distributions de masques, de tests ou autre.

Être précaire dans l'Éducation nationale, c'est n'avoir aucune formation, alors que l'on travaille au quotidien avec des publics sensibles. C'est être balancé-e à 18 ans face à des élèves parfois difficiles à gérer et se faire reprocher ensuite son manque de posture professionnelle. C'est imaginer que tou-te-s les AESH ont en eux et elles, sans formation initiale ou continue spécifique, des clés et des outils pour s'adapter à tout type de handicap. C'est recruter un-e enseignant-e contractuel-le n'ayant jamais mis un pied dans l'éducation et l'envoyer du jour au lendemain dans une classe de primaire de 30 élèves, en assumant que si ça se passe mal, « au moins ce n'est pas un-e titulaire qui craquera ».

Tout cela relève d'une politique intentionnelle de mépris, mise en place et maintenue par les ministères successifs. Il s'agit tout autant de garder un contrôle fort sur ces collègues en les isolant que de museler leurs velléités de revendications. Cette précarité n'est pas un dommage collatéral d'un manque de moyen ministériel, c'est une conception managériale systémique savamment réfléchie, avec l'objectif de plus en plus clair de l'étendre progressivement à toutes les catégories de personnels.

Sauf que les luttes en cours chez les AED et les AESH montrent qu'ils et elles n'en peuvent plus, qu'une évolution de leur statut et de leurs missions est indispensable, que la situation n'est pas tenable au quotidien. Les démissions sont d'ailleurs fréquentes, et sont en augmentation ces derniers mois.

Pour les AED, c'est la mise en place des protocoles sanitaires qui a mis le feu aux poudres, avec des chef-fe-s d'établissement usant et abusant de leur pouvoir factice pour en faire porter la responsabilité sur les équipes de vies

scolaires, sans considération pour la mise en danger ou les missions légales des personnels. Du côté des AESH, c'est la généralisation des Pials¹ et sa logique gestionnaire implacable qui fait réagir de plus en plus de collègues.

Ces luttes ont été importantes et mobilisatrices mais aucune réaction ne s'est fait entendre. Il est essentiel que nous nous mobilisions toutes et tous, précaires comme titulaires, pour les relayer, les amplifier et faire cesser ces conditions de travail inhumaines dans l'Éducation nationale (et ailleurs...).

Toutes et tous en lutte aux côtés des AED, des AESH et de l'ensemble des collègues en situation de précarité !

LA MASCARADE DU BAC BLANQUER-E

Le ministre Blanquer-e cherche quoi qu'il en coûte à maintenir les épreuves terminales du Baccalauréat, afin d'asseoir sa réforme pourtant massivement rejetée par la profession ainsi que par les lycéen-ne-s. La quasi-totalité des associations disciplinaires et des syndicats se sont positionnés pour l'annulation du « Grand Oral » et du chef d'œuvre dans la voie professionnelle. Quant à l'épreuve terminale de philosophie, les associations disciplinaires concernées ont revendiqué très clairement leur annulation et ont appelé « tous les professeurs de philosophie à se mobiliser pour dire leur refus de cette mascarade ». Enfin, des syndicats ont appelé à la grève du Baccalauréat, ainsi que plusieurs intersyndicales et Assemblées Générales régionales.

Le niveau d'improvisation du ministère, à l'image de toute cette première session du Bac Blanquer-e depuis les E3C, est sans appel. En effet, le travail de correction des professeurs de philosophie perd tout sens, puisque la note attribuée a pu n'avoir servi à rien et être remplacée par la note de contrôle continu, ou être augmentée de trois points par un jury dans lequel les correcteur-trice-s ne siègent pas. De même, les collègues de lettres ont dû corriger huit sujets différents et constatent que les conditions de correction des écrits ou de passation des oraux diffèrent d'une académie à l'autre !

De plus, la numérisation des copies et la correction via Santorin, comme lors des E3C de 2020, conduisent à une dépossession des enseignant-e-s de leur travail. Alors que les rectorats ont prétendu que cette dématérialisation ne conduirait pas à une surveillance généralisée des correcteur-trice-s, ils ont annoncé dans le même temps que ceux n'ouvrant pas l'application feront l'objet de rappels, et que les inspecteur-trice-s pourront vérifier en temps réel la progression de la correction des copies, comme pendant les E3C.

Cette numérisation des copies conduit en outre à une dégradation des conditions de travail des enseignant-e-s, tant sur le plan de la santé, que sur le plan de la charge de travail qui s'accroît.

SUD éducation soutient² et continuera de soutenir les personnels qui résistent à la politique rétrograde du ministère.

1 Pôles inclusifs d'accompagnement localisé. L'idée est simple : mutualiser les « moyens humains » entre plusieurs établissements/écoles pour transformer les AESH en pions déplaçables selon les besoins, sans prise en compte forcément de leurs conditions de travail ni des conditions d'accompagnement des élèves...

2 À ce propos, SUD éducation dépose des préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels tout au long de l'année : <https://www.sudeducation.org/agir/preavis-de-grève/>

LE POUVOIR NOUS REPRIME, ON NE SE LAISSERA PAS FAIRE !

Les mouvements sociaux, les luttes syndicales, les revendications de la population sont méthodiquement et durement réprimées dès lors qu'elles ne sont pas représentées par des lobbies ou qu'elles ne vont pas dans le sens du pouvoir. Manifestations du monde de la santé *versus* manifestations de la police... tout un programme ! « Travaille, consomme et ferme ta gueule », voilà le message, limpide...

La répression subie est physique, policière, judiciaire et médiatique.

Face à cette situation, le 13 avril dernier a été un bel exemple de réaction et de construction collectives dans le Grand-Est. Des militant.e.s encarté.e-s ou non, l'AG interpro, le collectif #OccuponsNancy, l'UL CGT et plusieurs sections CGT (Baomarc, CHRU, Dalkia, INRS, Kéolis, Remm), SOLIDAIRES, SUD éducation Limousin et Lorraine, le SNESUP-FSU, la CNT, l'UCL, Lutte ouvrière, le NPA et le Front Social, la LDH, la Chorale révolutionnaire de Metz, des membres de la Chorale des sans nom se sont retrouvé.e-s pour soutenir les camarades convoqué.e-s au Tribunal de Police ce jour-là à 8h45.

Historique

Dès la sortie du premier confinement, en mai et juin 2020, la préfecture a lancé une vaste opération d'auditions libres à l'encontre de militant.e-s ayant participé à une manifestation pacifique au dépôt de bus de Kéolis dans le cadre du mouvement des retraites de 2019. Les personnes venues en soutien des convoqué.e-s ont été massivement verbalisées (plus de 50 contraventions) pour « rassemblement interdit » et « non-respect des mesures sanitaires »...

Le non-respect a été contredit par un constat d'huissier. L'interdiction tous azimuts des rassemblements a été considérée comme illégale par le conseil d'état en juin avec effet rétroactif.

Nombre des verbalisé.e-s ont contesté leur amende et c'est dans la suite de cette procédure que dix d'entre elles et eux ont été convoqué.e-s au tribunal de police. À l'intérieur de la salle d'audience, les contestataires ont été assisté.e-s par trois avocat.e-s du SAF (Syndicat des Avocats de France).

Actualité

Le 13 avril dernier dès 8h15, 250 personnes se sont donc retrouvées devant la cité judiciaire avec du café, des croissants, de la musique tenant compte des mesures barrière de manière créative, des chants et des prises de parole. À l'issue de l'audience (à 12h15 environ), les avocat.e-s nous ont fait un compte rendu et annoncé le délibéré pour le 2 septembre.

Ce rassemblement a été l'occasion de se retrouver, d'abord. Ensuite, il a permis de donner à entendre d'autres cas de répression (un militant mosellan dénonçant des faits de harcèlement, Ahmed Berrahal, Chorale révolutionnaire de Metz) et d'autres luttes comme celle du collectif #OccuponsNancy contre la réforme du chômage en ce moment.

Le 18 mai, ben, on a recommencé ! Une nouvelle salve de contestataires passe au tribunal de police, toujours à la cité judiciaire, toujours à 8h45, toujours un mardi, rendez-vous toujours à 8h15 !

Sont venu.e-s toutes celles et ceux qui pouvaient et désiraient venir, pour soutenir les camarades convoqué.e-s mais aussi pour partager leur quotidien, leurs colères, leurs bagarres.

Utilisons ces tracasseries judiciaro-policières pour construire ensemble !

Les hôpitaux sont engorgés.

Les inégalités augmentent encore et encore.

Le fameux « quoi qu'il en coûte » a des trous dans la raquette et n'empêche pas la marche forcée des soi-disant « réformes ».

Ne nous laissons pas faire, regroupons-nous, organisons-nous, convergeons et construisons !

NON A LA MILITARISATION DE LA JEUNESSE, NON AUX JEUNESSES MACRONIENNES, NON AU SNU !³

Alors que la jeunesse de notre pays traverse une crise sociale et psychologique sans précédent, le gouvernement entend contraindre les jeunes esprits, pour les formater, à s'engager dans le dispositif Service National Universel, projet rétrograde et idéologique du gouvernement Macron, qui n'est autre qu'une refonte du service militaire et une campagne de recrutement des corps en uniforme.

Depuis le printemps, la propagande pour le recrutement de 25 000 adolescent.e-s bat son plein. Recteur.trice-s, préfet.e-s, militaires, élu.e-s, directeur.trice-s de lycées et responsables d'associations se sont mobilisé.e-s dans les établissements, mais aussi dans les médias et les réseaux sociaux pour faire la publicité du SNU et racoler cette année une cohorte importante de volontaires pour participer aux prochains séjours expérimentaux dit de « cohésion » qui auront lieu du 21 juin au 2 juillet. Les intentions du gouvernement sont clairement de montrer que le SNU pourra remplacer la Journée de Défense et de Citoyenneté, devenir obligatoire et toucher, c'est l'objectif, toute une tranche d'âge de 800 000 jeunes par an, généralisation prévue à l'été 2024. Pour cela, « il faudra d'abord lever les obstacles juridiques » dit la secrétaire d'État à la jeunesse Sarah El Haïry, qui a parcouru en service commandé les centres de recrutement pour haranguer les lycéen.ne-s, c'est-à-dire aller à l'encontre de la Constitution et même, de la Convention des Droits de l'enfant.

Mais les jeunes, les parents, les éducateur.trice-s, associations d'éducation populaire et autres membres de la société civile

s'opposent au SNU et se mobilisent en collectifs pour dénoncer la soumission de la jeunesse et le renforcement de l'esprit militaire, sous couvert de « valeurs de la République », qui n'est autre que la soumission à l'ordre néolibéral. La cohésion des territoires, le « vivre ensemble », l'égalité des chances, c'est au quotidien que cela doit se vivre et se défendre, pas en matraquage et rituels de salut au drapeau et de Marseillaise.

Les brochures annoncent pourtant un programme "alléchant" : activités physiques, promotion de la santé, connaissance des droits et citoyenneté - axée surtout sur la défense et la sécurité -, culture, écologie... Toutes ces thématiques sont déjà incluses dans les programmes scolaires, or, ce sont ces mêmes enseignements qui sont rabotés de leurs horaires. Quinze jours à marche forcée ne vont pas remplacer douze ans d'éducation à la citoyenneté. Le gouvernement instrumentalise les associations d'éducation populaire et sportives, associations complémentaires de l'école pour un dispositif qui confond uniformisation et cohésion.

Alors que les établissements et les collectivités manquent de ressources pour développer leurs projets, le SNU aspire des moyens financiers et humains d'un ministère déjà bien sacrifié. Des sommes considérables sont déjà engagées et ce seront trois milliards d'euros, à terme, qui seront pris sur le budget de l'Éducation nationale, sans compter la mise à contribution de personnels et de locaux des collectivités territoriales. Ainsi les prochains séjours de cohésion se feront sur temps scolaires, avec des enseignant.e-s dispensé.e-s de cours et dans des locaux destinés à l'enseignement, comme celui prévu prochainement au lycée Varoquaux de Tomblaine et au CREPS de Nancy.

Toutes celles et tous ceux qui souhaitent l'abrogation du SNU peuvent prendre contact avec Sud éducation Lorraine qui transmettra aux collectifs locaux.

³ Les communiqués Solidaires ici : <https://solidaires.org/JEUNES-NE-VOUS-LAISSEZ-PAS-REDUIRE-AU-SILENCE-NON-AU-SNU-NE-LAISSEZ-PAS-LES> et ici : <https://solidaires.org/SNU-Arretons-le-massacre>

L'ADMINISTRATION VEUT INTERDIRE LE MASQUE ARC-EN-CIEL ? SUD VOUS PROPOSE D'EN ACQUERIR UN, ET DE LE PORTER FIEREMENT !

La lutte contre l'homophobie dans l'Éducation nationale n'est pas un combat dépassé. Une professeure syndiquée à SUD éducation dans le département du Rhône s'est vu signifier par la cheffe d'établissement une interdiction de faire cours en raison du port d'un masque aux couleurs arc-en-ciel.

Lors d'un entretien au rectorat avec la camarade et en présence d'un représentant de SUD éducation, les représentant-e-s de l'administration ont multiplié les dérapages. Ces propos, prononcés par des personnels de l'administration dans le cadre d'un entretien, sont inacceptables.

SUD éducation invite les personnels à manifester leur soutien aux luttes contre les LGBT-phobies et acquérir dès aujourd'hui un masque aux couleurs de l'arc-en-ciel pour l'arborer fièrement !

Pour commander votre masque, c'est ici :

<https://www.sudeducation.org/ladministration-veut-interdire-le-masque-arc-en-ciel-sud-vous-propose-den-acquerir-un-et-de-le-porter-fierement/>

Les éventuels bénéfices seront reversés à une association de lutte contre les LGBT-phobies.

RESISTANCE ANTIFASCISTE

Contre l'extrême-droite, pour les libertés, SUD éducation a appelé l'ensemble des personnels à participer massivement aux marches des libertés organisées sur tout le territoire le 12 juin dernier. En Lorraine comme ailleurs, la lutte continue.

En effet, le contexte politique est extrêmement préoccupant. L'extrême-droite est au plus haut dans les sondages. Le gouvernement mène une politique réactionnaire, xénophobe et liberticide (loi sécurité globale, loi séparatisme). Les tribunes publiées par des militaires laissent planer une ambiance de menace sur la démocratie déjà plus très démocratique. Les manifestations de policier-e-s mettant en cause la justice, avec le soutien du ministre de l'intérieur et de responsables politiques, sont inquiétantes en termes de séparation des pouvoirs. Les interdictions de manifester se multiplient. Face à cette situation, il est urgent d'organiser une riposte massive, dans l'unité des organisations.

Et dans l'éducation ?

Dans notre secteur également, l'autoritarisme et la réaction sont à l'œuvre. Jean-Michel Blanquer-e ne cache pas sa proximité avec les franges les plus réactionnaires du monde éducatif, comme SOS éducation. Nathalie Elimas, secrétaire d'État à l'éducation prioritaire, a fait partie des soutiens à la Manif pour tous. Au-delà des affiliations, Blanquer-e mène une politique autoritaire et réactionnaire. Il multiplie les sorties islamophobes et sexistes. Dans l'enseignement supérieur, la ministre Vidal-e s'est lancée dans une chasse aux sorcières pour intimider les enseignant-e-s et chercheur-euse-s militant-e-s, notamment des luttes antiracistes. Les raisons pour les personnels de l'Éducation de se mobiliser le 12 juin n'ont donc pas manqué.

Mais au-delà des agissements de nos ministres, le rôle des personnels de l'Éducation, qui œuvrent au quotidien pour l'émancipation des élèves, est bien aussi de lutter contre l'extrême-droite, l'obscurantisme et l'intolérance. Toutes et tous ensemble, personnels de l'Éducation, après le 12 juin, continuons d'être vigilant-e-s et mobilisé-e-s !

LE PROCES DES ASSASSINS DE CLEMENT LE CONFIRME : L'EXTRÊME-DROITE TUE

La cour d'appel a confirmé, le 4 juin, les responsabilités et la condamnation des assassins de Clément Méric prononcées lors du premier procès. En les condamnant à 5 et 8 ans de prison, les jurés ont montré que ce sont bien les néo-nazis, armés, qui ont attaqué Clément et ses camarades. Contrairement à ce que l'extrême-droite et certains médias veulent véhiculer depuis 8 ans, il ne s'agissait pas d'une « bagarre ». C'était une agression de fascistes qui portait de façon viscérale et comme logique d'action la violence physique contre les militant-e-s de la liberté et de l'égalité. Oui, l'extrême-droite tue, dans le monde entier.

Clément était un militant antifasciste. Il était aussi membre de Solidaires Étudiant-e-s et de l'Union syndicale Solidaires. Notre union apporte tout son soutien à ses proches, famille, ami-e-s et camarades. Nous saluons la mémoire de notre camarade et perpétuons son combat, notre combat, contre le fascisme sous toutes ses formes, qui menace le syndicalisme comme l'ensemble de la société.

éducation SUD Lorraine

J'ADHÈRE !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacun-e, du quotient familial... la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	17,30 % du salaire mensuel avant impôt	

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

- Je souhaite régler par prélèvement automatique :
- juste pour cette année en une fois
 - juste pour cette année en fois
 - avec reconduction automatique annuelle

Date :

Signature :